

Fonds communs de placement : en comprendre le coût

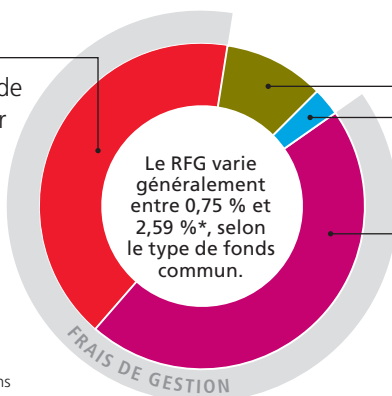
- Investir dans un fonds commun est un moyen facile de se constituer un portefeuille diversifié tout en ayant l'esprit tranquille, puisqu'on confie son épargne à un gestionnaire de placements chevronné. Pour savoir ce que coûte cette solution, on se fie principalement au ratio des frais de gestion, ou RFG.

RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)

Commission de suivi

- » Pour les conseils et les services reçus de la Banque Scotia et de votre conseiller

Le RFG s'incorpore dans le prix quotidien du fonds commun de placement. Le rendement du fonds est déclaré après déduction du RFG.



Taxes

- » Sur les frais de gestion et les charges d'exploitation

Charges d'exploitation

- » Pour les coûts administratifs et opérationnels courants

Frais de gestion des placements

- » Pour la gestion des placements par un professionnel

*Investor Economics. RFG médians des fonds communs de placement canadiens de série A en 2013

VALEUR D'UN CONSEILLER



Une planification bien pensée

- » Comprendre vos objectifs financiers
- » Élaborer un plan personnalisé pour vous aider à les atteindre
- » Recommander et mettre en œuvre des solutions sur mesure



Une orientation suivie

- » Revoir votre portefeuille régulièrement
- » Suivre l'évolution des marchés
- » Ajuster au besoin votre stratégie et les solutions choisies

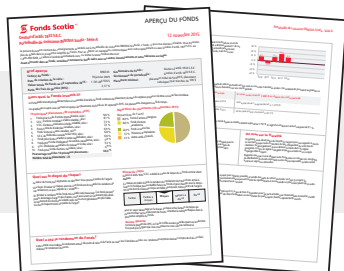


Un service toujours à portée

- » Choisir à votre convenance entre la succursale, le Web, le téléphone et votre appareil mobile
- » Pouvoir poser vos questions et faire part de vos préoccupations

AUTRES SOURCES D'INFORMATION SUR LES FRAIS

Aperçu du fonds



- » Information détaillée sur le fonds, y compris le RFG
- » Indication de la commission de suivi maximale en pourcentage, en dollars et par tranche de 1 000 \$ placés

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre organisme public d'assurance-dépôts, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs peuvent ne pas se reproduire.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que ses filiales et sociétés affiliées, dont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Placements Scotia Inc. Placements Scotia Inc. est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.